

Séance du 13 mai 2013

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 13 mai 2013, à 20h00.

Sont présents: M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2013-05-059 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h02 sur proposition de me Jocelyne Calvé, appuyée par M. Éric Duhamel.

2013-05-060 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté sur proposition de M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand.

2013-05-061 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 avril dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

Période de questions

2013-05-062 **Demande de subvention (route 349)**

CONSIDÉRANT les travaux de fossoyage et de recouvrement d'asphalte à accomplir sur la route 349;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux, sur une longueur de 12 kilomètres, est estimé à 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux à un tel prix est hors des moyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu, en complément à la résolution 2013-04-053, que la municipalité de Saint-Didace demande à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, de lui accorder une subvention de 100 000 \$ en aide à la réfection d'une partie de la route 349. Il est entendu que telle subvention ne servira que pour la route 349.

2013-05-063 Prêt d'équipement (comité de développement)

Suite à la réception des équipements acquis par le Comité de développement, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu que M. Jacques Martin soit nommé responsable pour le prêt de ces équipements aux organismes à but non lucratif.

2013-05-064 Subvention au Comité du 150^e

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil municipal entérine le versement d'une subvention d'environ 2 250 \$ par le Comité de développement au Comité du 150^e.

2013-05-065 Nomination des membres du Comité du patrimoine

Considérant que le comité du patrimoine est maintenant formé par règlement, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que les personnes suivantes en soient nommées membres : M. Sylvain Bélisle, M. Alain Comeau, M. Guy Desjarlais, M. Michaël Desjarlais, M. Yves Germain, M. Jacques Martin et Mme Catherine St-Amour.

2013-05-066 Jour de l'abeille à miel

Afin de sensibiliser la population aux problèmes que rencontre l'élevage de l'abeille, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le conseil proclame la journée du 29 mai 2013, journée de l'abeille à miel.

2013-05-067 Demandes du Comité du 150^e

Suite aux demandes formulées par le Comité du 150^e anniversaire, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu :

1. d'aviser le comité que le Conseil a toujours versé une subvention de 2 000 \$ pour la fête nationale et qu'il ne modifiera donc pas sa subvention cette année;
2. qu'il est au regret de devoir refuser les demandes concernant le mat et le système électrique, ces dépenses n'étant pas prévues au budget.

2013-05-068 Demande de dérogation mineure (M. Luc Asselin)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Luc Asselin concernant la hauteur d'un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT l'usage projeté de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT la localisation du bâtiment, lequel n'est visible d'aucune voie importante;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil municipal accède à la demande de M. Asselin. Il est toutefois entendu que ce bâtiment ne devra servir qu'aux fins spécifiées dans la demande et, qu'en aucun temps, il ne devra servir de base à un commerce.

2013-05-069

Projet de loi-cadre sur la décentralisation

ATTENDU que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU la situation politique actuelle sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu :

1. **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
2. **DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;
3. **D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Trois conseillers ont voté contre la proposition et deux pour. La proposition n'est pas adoptée.

Demande de M. Robert Guertin

Il est convenu d'aviser M. Robert Guertin que le conseil prend sa demande en considération et que des travaux de pavage du chemin de la Rivière sont prévus en juin.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

1. permis émis durant le dernier mois
2. suivi budgétaire
3. état comparatif des revenus-dépenses 2012-2013.

2013-05-070 **Projet AGIR Maskinongé (bande riveraine)**

CONSIDÉRANT le projet de bande riveraine produit par AGIR Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'impact écologique et touristique du projet présenté;

CONSIDÉRANT que le conseil a eu l'occasion de prendre connaissance en détail du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le conseil accepte le projet et autorise AGIR Maskinongé à procéder à son installation dès réception de l'approbation du Centre d'expertise hydrique du gouvernement du Québec.

2013-05-071 **Financement du projet de bande riveraine**

Compte tenu que le budget pour l'établissement de la bande riveraine n'est pas complètement ficelé, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité accepte de financer le projet, en cas de manque de revenus, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

2013-05-072 **Approbation de cahiers de charges**

Le secrétaire-trésorier présente au conseil deux projets de cahier des charges, un pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux et l'autre pour les travaux de voirie. Les membres du conseil en ayant pris connaissance à l'avance, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que lesdits cahiers des charges soient approuvés tels que présentés.

2013-05-073 **Appel d'offres (chemin de la Rivière)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu qu'un appel d'offres soit demandé pour l'exécution des travaux prévus au programme TECQ dans le chemin de la Rivière. Conformément à la Loi, cet appel d'offres sera fait via le Système Électronique d'Appel d'offres.

2013-05-074 **Appels d'offres (abri à sel)**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que l'inspecteur municipal procède à des appels d'offres par invitation pour l'abri à sel. Des soumissions seront demandées pour la structure du bâtiment et pour le revêtement; ce dernier fera l'objet de deux appels d'offres, l'un pour une finition en toile et l'autre pour une finition en acier.

2013-05-075 **Comptes**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 107 622.42 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2013-05-076 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21h55 sur motion de M. Éric Duhamel.